Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261001-202654-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 01 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et 01r octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 27 août 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas TANGUY : Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Aude BRETTON donne pouvoir à Richard LE CARRÉ Éva JOSSELIN donne pouvoir à Catherine HAUTE
Secrétaire de séance	Frédérique BELLARD NARDONE

✓ Participation de la commune pour l'activité voile

Délibération 2026-54

Madame La Maire rappelle au conseil municipal que Leff Armor Communauté ne prend plus en charge l'activité voile pour les écoles. Madame La Maire propose que la commune prenne en charge 50 % du coût de l'activité, le restant à charge sera pour l'association des parents d'élèves.
La facture étant de 1 200 €, la commune demande une participation de 600 € de l'amicale laïque.
Un titre de ce montant sera donc émis à l'Amicale Laïque.
Entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la prise en charge de 50 % du coût de l'activité par la commune et demande la participation de 50 % de l'amicale laïque
  504,36 € TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

MAIRIE DE TREGOMEUR R.F.

La secrétaire,
Frédérique BELLARD NARDONE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261001-202654-DE